
COMMUNIQUE DE PRESSE

Routes départementales

Le Département de l'Ardèche : bientôt le retour à 90km/h

20 mai 2022



Ce vendredi 20 mai, comme il s'y était engagé, Olivier Amrane, Président du Département de l'Ardèche, a annoncé sa volonté de relever la vitesse maximale autorisée sur l'ensemble des routes du département à 90km/h. La mise en œuvre de la mesure se fera dès septembre 2022 après le dépôt d'un dossier à la commission départementale de la sécurité routière (CDSR).

Par décret du 15 juin 2018, le Gouvernement a décidé de limiter à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur toutes les routes bidirectionnelles sans séparateur central, donc les routes départementales. Une décision unilatérale entrée en vigueur au 1er juillet 2018, sans concertation avec les élus locaux et les habitants.

4 ans après, les chiffres démontrent que le passage au 80km/h n'a pas eu d'effet significatif sur l'accidentabilité. On observe même une forte hausse du nombre de tués en 2019, avant de revenir en 2020 et 2021 (années de confinement) dans les moyennes des années précédentes. Le nombre de décès liés à la prise d'alcool et de stupéfiants a, en revanche, explosé depuis 2018 (environ 14% avant 2018 et 40% après 2018).

Cette mesure qui a été imposée sans prendre en compte les spécificités des différents territoires est loin d'être probante.

En revanche, elle rend le quotidien des habitants plus difficile et touche au pouvoir d'achat des Ardéchois et des Ardéchoises, déjà rudement affectés par la hausse des prix de l'énergie.

En Ardèche, 89% des Ardéchois sont motorisés, 85% effectuent leur trajet domicile-travail en voiture et 44% sont équipés de deux véhicules. Ces données démontrent à elles seules toute la réalité des usages de mobilité dans le département et s'explique à la fois par l'absence d'infrastructures facilitant les déplacements et une topographie très montagneuse.

En effet, l'Ardèche est le seul département français à ne pas disposer de train de voyageur et figure parmi les 9 départements à ne pas bénéficier d'autoroute sur son territoire. Quant à l'offre de transport collectif, elle est loin de couvrir les besoins de mobilité des habitants.

Ces difficultés s'expliquent en partie par une géographie physique très contrastée. 5 grandes régions naturelles se distinguent, en effet : la montagne à l'ouest (avec une altitude moyenne de 1 100 mètres), les plateaux du Haut-Vivarais et des Cévennes (entre la montagne et la vallée), le bas-Vivarais, le plateau du Coiron (à 800 mètres d'altitude) et la vallée du Rhône ; avec des altitudes comprises entre 1 754 mètres au Mont Mézenc, et 40 mètres au confluent du Rhône et de la rivière Ardèche.

Les 3/4 de notre département sont ainsi composés de zones de montagne qui rendent les temps de parcours particulièrement importants.

L'ensemble de ces caractéristiques propres à l'Ardèche contraignent les Ardéchois à utiliser chaque jour leur véhicule, rendant l'usage de la voiture essentielle et même indispensable. Sans voiture, les Ardéchois ne pourraient pas se déplacer ce qui aurait des répercussions directes sur l'emploi et le dynamisme de notre département.



« Il faut arrêter avec la diabolisation de la voiture. Sauf à être un idéologue borné, on ne peut que soutenir la mobilité en véhicule sur nos territoires. On le voit ces derniers mois avec la hausse énorme du prix de l'essence : cela a des conséquences terribles pour les Ardéchois et les Ardéchois qui ont BESOIN de leur voiture. Je constate de plus que nos amis motards sont aussi dans le viseur sur des mesures qui touchent au portefeuille, avec un contrôle technique obligatoire prévu au 1^e octobre, je ne comprends pas ! En 2009, une étude sur les accidents en moto montrait que 0,3% « seulement » étaient dus à une défaillance technique. On voit bien là, comme trop souvent, que les usagers de 2 roues et de voitures sont surtout visés pour récupérer un peu d'argent. Nous avons annoncé durant la campagne que nous lancerions la procédure pour revenir aux 90km/h. Nous mettons nos paroles en action. C'est ce que nous devons aux Ardéchois : tenir nos promesses et être à l'écoute des difficultés qu'ils rencontrent. » souligne Oliver Amrane, Président du Département de l'Ardèche

Ce projet de retour à 90km/h fait partie d'un plan plus global sur les routes ardéchoises :

Nous investissons davantage sur la sécurité de nos routes départementales et avons parallèlement engagé aussi un travail avec les logiciels GPS comme Waze afin de modifier les itinéraires proposés aux conducteurs de camions pour éviter, notamment, l'engorgement de nos routes en zones rurales.

La situation en France Métropolitaine (fin 2021).

- > 53 Départements sont restés à 80 km/h (dont certains sont en cours d'étude)
- > 37 Départements ont opté pour un relèvement sur certains réseaux (entre 10 et 35 % de leur linéaire de RD)
- > 1 Département est à 87 % de son réseau (Lozère)
- > 4 Départements ont opté pour un relèvement complet de tout le réseau à 100 % (dont l'Allier et le Cantal, départements situés en AURA) et 1 s'est engagé à y passer d'ici fin 2022 (Puy-de-Dôme).